



93793 - Ayant constaté une goutte de sang, peut- elle se mettre à jeûner?

question

Quand je vais aux toilettes pour satisfaire mes besoins humains, je constate sur place une goûte de sang et m'inquiète et doute de la présence de mes règles...Devrais-je prier en cet état et me mettre jeûner ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges àAllah

Il me semble qu'une goûte de sang ne signifie pas la présence des règles et n'empêche pas l'observance de la prière et du jeûne.

On a interrogécheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) sur le cas d'une femme qui a constatéque quelques gouttes de sang continuaient de s'échapper d'elle tout au long du Ramadan pour savoir si elle devait jeûner et si son jeûne serait valide. Sa réponse est : **Oui, son jeûne est valide. Quant aux goûtes, elles ne représentent rien puisqu'elles résultent d'une hémorragie.**Extrait de fatawas al-mar'aa al-mouslimah (1/137-.

La règle générale est que quand une femme recouvre sa propretérituelle àla suite de ses règles ou couches, les autres sécrétions jaunâtres ou foncées et les points humidesapparus par la suite ne relèvent pas des règles et ne doivent pas l'empêcher de prier et de jeûneret d'avoir de rapports intimes avec son mari. »Extrait de 60 question sur les règles.